

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis** , **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé) , M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

PATRIMOINE NATUREL –

Plan de relance 2022-2023

Thème eau – caractéristiques hydrologiques des cours d'eau

Le PNR des Landes de Gascogne concerne un territoire de 336 000 ha et 52 communes.

L'eau y occupe une place importante avec le bassin versant de la Leyre, tributaire du bassin d'Arcachon, les têtes des bassins versants limitrophes (Ciron, Midouze, Garonne), les eaux souterraines dont la nappe du plio-quadernaire, parfois affleurante, les cours d'eau et fossés qui drainent le territoire et les milieux aquatiques et zones humides réparties sur le territoire.

Lors de l'État des lieux établi pour l'élaboration du SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la question des relations entre les nappes plio-quadernaires et les eaux superficielles s'est posée immédiatement.

Pour tenter d'apporter des réponses aux interrogations des Commissions Locales de l'Eau des SAGE Leyre et Ciron, un travail a été engagé pour la collecte de données hydrologiques et hydrogéologiques des bassins versants de la Leyre et du Ciron (bureau d'étude ANTEA). Ces données ont ensuite été transmises au BRGM pour alimenter son modèle et définir avec les SAGE les relations entre les compartiments superficiels et souterrains (en cours).

A cette occasion, certains cours d'eau de ces deux bassins versants ont ainsi été équipés d'enregistreurs de débits.

La 1^{ère} année du plan de relance a permis

- de mettre en place un point de mesure des débits à l'aval de la Leyre (commune de Mios)

- de réaliser des campagnes de tarage pour établir la courbe de tarage sur ce point (3 campagnes sur les 5 nécessaires, à réaliser dans différents états de la nappe),
- de réaliser une campagne de jaugeage de contrôle sur les 2 points déjà équipés d'enregistreurs sur la grande et la Petite Leyre à Moustey)

Dans la poursuite de cette 1^{ère} année, le programme de 2022/2023 concerne donc :

- 2 campagnes de tarage pour finaliser la courbe de tarage sur le point de mesure de débit installé en 2021 à Mios, et leur interprétation,

Programme 2022 – Coût prévisionnel (En euros)	HT	TTC
Campagne d'établissement de la courbe de tarage (2 campagnes sur les 5)	2 900	3 480

Plan de financement		HT
Etat	80 %	2 320
PnrLG	20 %	580
TOTAL		2 900

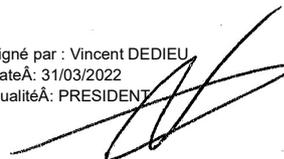
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 31/03/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte